



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 6 février 2020

L'an deux mil vingt, le six février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY (jusqu'au point 1), Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Carmen VALLET (procuration à Anne-Marie MIVELLE), Marie-Paule SCHENCK, Jean-Yves QUETY (à partir du point 2)

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h.*

---

### **1. Projet Centre bourg : présentation de l'étude financière par SOLIHA Jura**

Le conseil municipal accueille Noémie BLANCO et Gauthier LACANAL, de SOLIHA Jura, chargés de présenter l'étude financière du projet Centre bourg comprenant :

- 8 logements adaptés aux personnes âgées non dépendantes (5 T3 et 3 T2),
- un plateau médical,
- une micro-crèche,
- une chaufferie bois à plaquettes,
- un objectif d'atteindre un bâtiment basse consommation (BBC), voire un bâtiment à énergie positive (BEPOS).

Après un rappel des enjeux et principales caractéristiques du projet et de ses composantes (taille et équipement des logements...), pour un total prévisionnel d'environ 830 m<sup>2</sup>, SOLIHA Jura présente une estimation du coût du projet. Il pourrait être d'environ 2,4 M€, toutes dépenses confondues (études, travaux, frais divers, maîtrise d'œuvre, TVA...).

SOLHA Jura a travaillé également sur le montage financier prévisionnel du projet, afin de vérifier sa faisabilité et son réalisme. En l'état actuel des choses, la Commune pourrait compter sur au moins près de 1 M€ de subventions (Europe, État, Région, Département) sur les différentes parties du programme puisque les enjeux liés au logement des personnes âgées, à la présence médicale, à la prise en charge de la petite enfance et au développement des énergies renouvelables colle avec les préoccupations nationales.

Le reste de la dépense serait couvert par différents emprunts à taux zéro ou à taux très faible, sur des périodes pouvant aller de 25 à 35 ans. Le montant des remboursements serait largement couvert par le montant des différents loyers, tout en provisionnant de l'argent pour le gros entretien et les réparations. Les loyers des logements pourraient être, à titre d'exemple, d'environ 350 € pour un T2 et de 480 € pour un T3.

Le conseil municipal remercie Mme BLANCO et M. LACANAL pour cette présentation qui confirme la faisabilité financière du projet. Il est décidé de lancer une consultation pour désigner un mandataire. Le choix sera opéré en mars 2020.

## 2. Finances

### **Comptes administratifs et comptes de gestion**

M. le Maire présente les comptes administratifs et les comptes de gestion pour l'année 2019. Il fait part des résultats suivants :

#### Budget principal

Section	Résultat à la clôture de l'année 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat cumulé 2019 à affecter
<b>Fonctionnement</b>	+63 961,39 €	+ 84 051,37 €	<b>+ 148 012,76 €</b>
<b>Investissement</b>	+ 403 518,02 €	- 311 600,20 €	<b>+ 91 917,82 €</b>

#### Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »

Section	Résultat à la clôture de l'année 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat cumulé 2019 à affecter
<b>Fonctionnement</b>	-	-	-
<b>Investissement</b>	- 6 744,00 €	- 4 197,60 €	<b>- 10 941,60 €</b>

Hors la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mme Claudine QUATREPOINT, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, le conseil municipal :

- constate la concordance entre les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs,
- approuve ces deux comptes à l'unanimité des membres présents et représentés, M. le Maire ne participant pas au vote.

### **Affectation du résultat**

M. le Maire propose les reports des résultats suivants, avec les restes à réaliser :

- c/R001 « Résultat d'investissement reporté» ..... 91 917,82 €
- c/R002 « Résultat de fonctionnement reporté » ..... 148 012,76 €

Le conseil municipal, après délibération, approuve l'affectation des résultats.

### **Subventions aux associations**

M. le Maire propose d'étudier les attributions de subventions pour l'année 2020. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition suivante :

- Arc-en-Ciel – Centre périscolaire ..... 22 580,16 €
- Arc-en-Ciel – Rythmes scolaires (Etat) ..... 6 300,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers..... 150,00 €
- Coopérative scolaire : projet d'école ..... 500,00 €
- Banque alimentaire ..... 80,00 €
- « Pour un petit plus » - Hôpital local de Mouthe ..... 50,00 €

### **Préparation du budget primitif 2020**

M. le Maire reprend la liste des investissements en prévision et demande l'avis du conseil municipal sur certains travaux. Le budget primitif 2020 sera étudié et soumis au vote lors de la séance du 3 février 2020, tandis que les taux de fiscalité communale seront votés par la nouvelle équipe.

### **Renouvellement du tracteur communal**

Une réflexion est engagée sur la nécessité du remplacement du tracteur communal, acheté d'occasion et qui totalise plus de 13 000 €. Les réparations sont fréquentes et coûteuses et le moteur montre des signes de fragilité. Des devis seront demandés pour un remplacement dans le courant de l'année 2020..

## **3. Forêts et bois**

### **Programme de travaux pour l'année 2020**

La commission « Forêts et bois » s'est réunie le lundi 27 janvier 2020 et certains membres ont participé à une visite guidée par le garde forestier pour faire un état des lieux des travaux nécessaires. L'ONF met en avant la nécessité d'augmenter le budget consacré aux travaux pour assurer la bonne régénération de la forêt, certains secteurs touchés par la tempête de 1999 n'ayant pas encore fait l'objet d'investissements. Il est proposé un total de plus de 60 000 € de travaux, déclinés en 2 groupes de priorité. La Commune dispose toutefois de moyens financiers limités, d'autant plus dans un contexte de crise sanitaire des scolytes. Ces moyens financiers ne permettent pas d'assurer l'ensemble des travaux proposés en 2020. Le conseil municipal décide de se concentrer sur les travaux de priorité 1.

A l'unanimité, le conseil municipal retient les parcelles suivantes :

- Intervention sylvicole en futaie irrégulière : parcelles 84, 93, 95, 96, 44
- Cloisonnement exploitation : parcelles 48, 22, 23, 24 et en option 30
- Chemin de la Baume Champion : première intervention

Une consultation des entreprises sera lancée prochainement avec une réponse pour la prochaine séance du conseil municipal.

### **Affouage 2020 : parcelles, modalités et tarifs**

L'adjointe déléguée à la forêt fait part d'un devis de la part de l'ONF concernant la prestation de marquage de l'affouage au prix de 3 420 € HT pour 800 stères, soit environ 4,5 €/stère. Ce devis est très éloigné de la première information orale de l'ONF faisant état d'un coup d'environ 1,5 €/stère. Le conseil municipal exprime son étonnement, d'autant que c'est sur cette base qu'il avait été décidé du principe de confier cette mission à l'ONF, puisqu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles pour marquer l'affouage.

Le conseil municipal, par 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, décide malgré tout de confier cette prestation à l'ONF, en demandant une remise commerciale compte tenu de la situation et de l'écart de prix. Le coût de cette prestation sera répercuté en totalité dans le prix de l'affouage.

Les parcelles forestières concernées par l'affouage 2020 sont les parcelles 23, 24, 25, et 83, en fonction des besoins.

Le conseil municipal retient les modalités suivantes pour la délivrance de l'affouage 2020-2021 :

- Lots de 10 ou 20 stères à choisir au moment de l'inscription par les foyers figurant sur le rôle d'affouage de l'année.
- Prix : 12 €/stère (ou légèrement inférieur, en fonction de la remise commerciale qui serait consentie par l'ONF pour le marquage)
- Inscriptions à effectuer avant le 20 mars 2020 auprès du secrétariat de mairie, en fournissant avant cette date l'ensemble des documents nécessaires : attestation d'assurance « responsabilité civile » et règlement du lot.
- Modification du règlement intérieur de l'affouage avec ajout des dispositions suivantes :
  - Obligation pour chaque affouagiste d'inscrire à la craie forestière ou au guide chaîne de la tronçonneuse le numéro du lot sur chaque couche (sauf brins et perches)
  - Obligation pour chaque affouagiste d'informer le garde forestier de la date de commencement puis de la date d'achèvement du lot afin qu'une réception soit faite si nécessaire

### **Droit de préemption forestier : parcelles AI 58-59 (Les Essards Poitet)**

Le groupement forestier TCL propose à la vente les parcelles AI 58 et 59 au lieu-dit « Essard Coitet », d'une surface totale de 61 a 64 ca pour 2 000 €. La commune est limitrophe sur une petite partie uniquement.

Après réflexion, le conseil municipal juge ces parcelles sans intérêt particulier et décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

## 4. Urbanisme

### **Nouvelle dénomination d'une partie de la rue des Gentianes**

De nouvelles constructions vont avoir lieu dans la rue des Gentianes, rendant impossible l'attribution cohérente de numéros entre le 4 ter et l'actuel 6. Aussi, il est nécessaire de trouver une nouvelle dénomination pour la portion de rue des Gentianes qui comprend les numéros 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 13. Les habitants concernés ont été consultés pour transmettre des propositions.

Le conseil municipal a voté comme suit :

- Rue des Jonquilles : 2 voix
- Rue des Pissenlits : 0 voix
- Rue des Prunelles : 5 voix
- Rue des Noisettes : 2 voix
- Rue du Lancier : 0 voix
- Rue des Sapins : 1 voix
- Rue du Grand Tétrás : 2 voix

La portion de la rue des Gentianes de dénommera donc « rue des Prunelles ». M. le Maire prendra ultérieurement un arrêté municipal de numérotage. Les habitants seront accompagnés dans les démarches pour le changement d'adresse.

### **Demande d'achat de terrain, rue de la Fontaine à Essavilly**

L'acquéreur potentiel de la maison d'habitation située 1 rue de la Fontaine à Essavilly (parcelle ZM 45) sollicite la Commune afin de pouvoir acheter en terrain d'aisance une partie du terrain public devant la maison. En effet, la maison borde directement le domaine public qui est en net décalage par rapport à la voirie.

Le conseil municipal est invité à réfléchir à cette sollicitation afin de formuler une position lors de la prochaine séance.

## 5. Environnement : modification du périmètre « Natura 2000 »

M. le Maire a reçu un courrier de M. le Préfet en date du 9 janvier 2020, sollicitant l'avis du conseil municipal sur l'évolution des sites Natura 2000 « Bassin du Drugeon » (qui concerne Mignovillard), « Lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin » et « Complexe de la Cluse-et-Mijoux », en particulier pour :

- la modification du périmètre de certains sites (Mignovillard n'est pas concerné),
- la désignation au titre de la directive Oiseaux des sites (cette directive est déjà en vigueur à Mignovillard),
- la fusion des 3 sites (dans un objectif de simplification administrative et de meilleure lisibilité).

Le conseil municipal de Mignovillard émet un avis favorable à ces 3 points, notamment la fusion des 3 sites en un seul.

## 6. Divers

### Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption urbain de la Commune sur les ventes suivantes :

- Parcelle ZK 148 (maison d'habitation), sise 13 rue du Processionnal,
- Parcelle ZT 44 (maison d'habitation), sise 4 rue Xavier Joliclerc.

### Urbanisme

M. le Maire rend compte au conseil municipal du jugement n°1800054 rendu par le Tribunal administratif de Besançon le 30 janvier 2020, suite à l'audience du 9 janvier 2020, concernant l'arrêté municipal de préemption de la parcelle ZI 267. Le jugement conclut au rejet de la requête introduite par le requérant.

### Inauguration de la stèle

M. le Maire informe le conseil municipal des remerciements reçus de la part de la Base aérienne 133 de Nancy-Ochey et des familles des deux aviateurs suite aux cérémonies qui ont eu lieu à Mignovillard les 9 et 11 janvier dernier à l'occasion de l'inauguration de la stèle commémorative.

*Prochaine séance : lundi 2 mars 2020 à 20h.*

*La séance est levée à 23h.*



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE